

Bilan

2020

de l'emploi associatif sanitaire et social

Le Centre de ressources DLA social, médico-social et santé, en partenariat avec l'association Recherches & Solidarités, présente le bilan de l'emploi dans les associations et fondations du secteur sanitaire et social.

Le secteur sanitaire et social privé non lucratif regroupe 1,128 million de salarié-es dans plus de 35 400 établissements employeurs. Ce document vous en présente les chiffres et évolutions clés en s'appuyant sur les déclarations d'employeurs auprès de l'ACOSS-URSSAF pour le régime général et de la MSA pour le régime agricole.

Ce bilan national est complété par 17 bilans régionaux synthétiques, à retrouver sur crdla.uniopss.asso.fr ou www.recherches-solidarites.org.

Les données de ce document correspondent à l'année 2019.



SOMMAIRE

I – MÉTHODOLOGIE

3

II - CHIFFRES CLÉS

5

III – ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS

6

IV – SALARIÉ-ES

7

V - MASSE SALARIALE

10

VI - DONNÉES TERRITORIALES

12

AVERTISSEMENTS :

- Ce bilan de l'emploi couvre l'ensemble du champ non lucratif, associations et fondations comprises, et agrège les données du régime général et du régime agricole.
- Les données sont présentées à l'unité près. Elles doivent cependant être lues avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.
- Les changements de situation dont font l'objet certains établissements (tels que changement d'adresse, de statut juridique, de code activité...) peuvent donner lieu à une actualisation l'année suivante. Il convient donc de considérer ce bilan actualisé comme la nouvelle référence.

I - MÉTHODOLOGIE

Le périmètre du secteur sanitaire et social privé non lucratif se construit principalement à partir des codes APE de l'INSEE, dont la nomenclature distingue :

- les activités liées à la santé (activités hospitalières, activités de pratique médicale et para médicale...),
- les activités d'hébergement médico-social, dont l'hébergement médicalisé pour trois publics différents et l'hébergement social pour six publics différents,
- les activités sociales sans hébergement, selon les publics : adultes handicapés et personnes âgées, jeunes enfants, adolescents, enfants handicapés. S'y ajoutent l'aide à domicile et l'aide par le travail.

Secteurs d'activités correspondant au périmètre de ce bilan

SECTEUR D'ACTIVITÉ	CODES APE
Santé	Division 86
Hébergement médicalisé	Division 87
Pour personnes âgées	8710 A
Pour enfants handicapés	8710 B
Pour adultes handicapés et autres	8710 C
Hébergement social	Division 87
Pour personnes handicapées et malades mentaux	8720 A
Pour personnes toxicomanes	8720 B
Pour personnes âgées	8730 A
Pour personnes handicapées physiques	8730 B
Pour enfants en difficulté	8790 A
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	8790 B
Action sociale sans hébergement	Division 88
Aide à domicile	8810 A
Accueil et accompagnement de personnes âgées ou d'adultes handicapés ¹	8810 B
Aide par le travail	8810 C
Accueil de jeunes enfants	8891 A
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	8891 B
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	8899 A
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	8899 B

Source : INSEE.

¹ Une analyse détaillée des établissements classés sous ce code montre que la plupart concernent l'accueil et l'accompagnement de personnes âgées, et de façon marginale des adultes handicapés.

Les structures retenues appartiennent aux catégories juridiques suivantes, codifiées par l'Insee :

- les associations déclarées (code 9220), les « entreprises d'insertion par l'économie » (code 9221) et les associations intermédiaires (code 9222),
- les associations déclarées reconnues d'utilité publique (code 9230),
- les associations de droit local (code 9260),
- les fondations (code 9300).

Pour présenter les données de l'emploi, R&S s'appuie sur des conventions pluriannuelles de coopération, établies avec l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS-URSSAF) et avec la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA).

À partir du périmètre défini, trois données sont disponibles :

- **le nombre d'établissements employeurs**, au cours d'une année donnée. Ceux-ci sont identifiés à partir de leur numéro SIRET. Une association ou une fondation peut gérer plusieurs établissements. Un établissement est compté au prorata du nombre de trimestres, au cours duquel la masse salariale est positive : 0,25 pour un trimestre, 0,5 pour deux trimestres, etc.
- **le nombre de salarié-es**, obtenu après moyenne trimestrielle. Les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, à durée déterminée ou indéterminée. Les salarié-es sans contrat ne sont pas comptés (stagiaires par exemple) mais les différents contrats aidés le sont, ainsi que les bénéficiaires de l'aide par le travail, sans que l'on puisse les distinguer des autres.
- **la masse salariale brute correspondante** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les rémunérations des apprenti-es et les assiettes des salarié-es bénéficiant d'exonérations sont prises en compte.

II - CHIFFRES CLÉS

Les associations et fondations du secteur sanitaire et social représentent en 2019 :

35 446

**établissements
employeurs**

Soit 22 % des établissements
employeurs du secteur privé
non lucratif

1 128 677

salarié-es

Soit 58 % du secteur
privé non lucratif

25,2

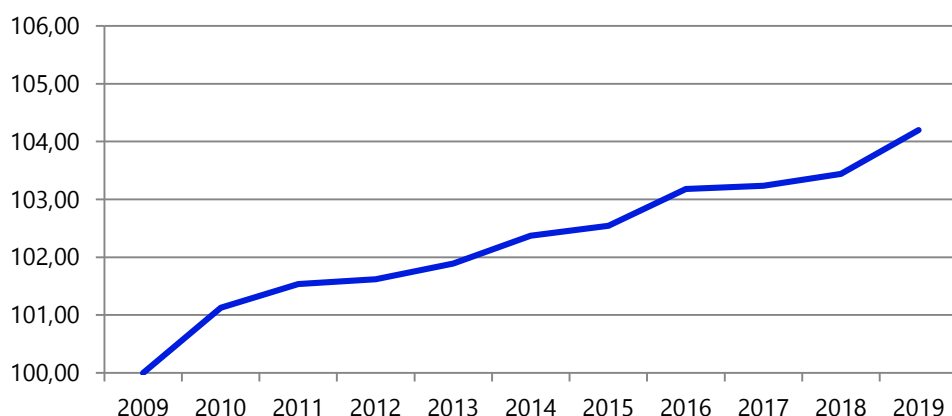
**milliards d'euros
de masse salariale**

Soit 58 % de la masse
salariale du secteur
privé non lucratif

32

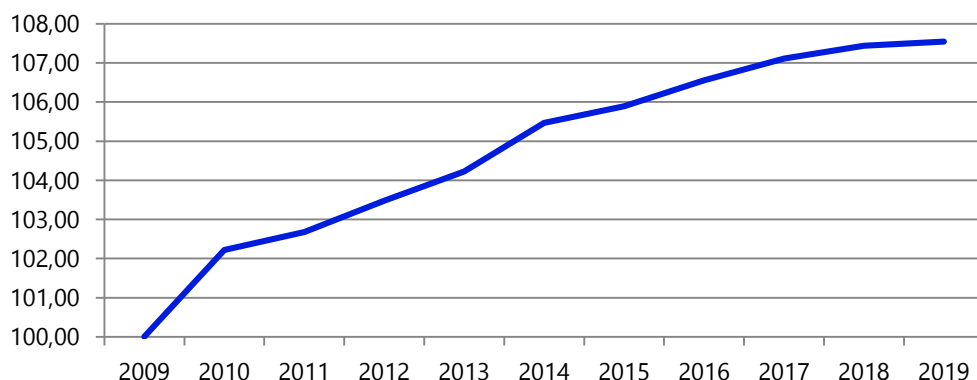
**salarié-es par
établissement en
moyenne**

Évolution du nombre d'établissements employeurs (en base 100 en 2009) sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.



Le nombre
d'établissements
employeurs a augmenté
d'un peu plus de 4 %
depuis 2009.

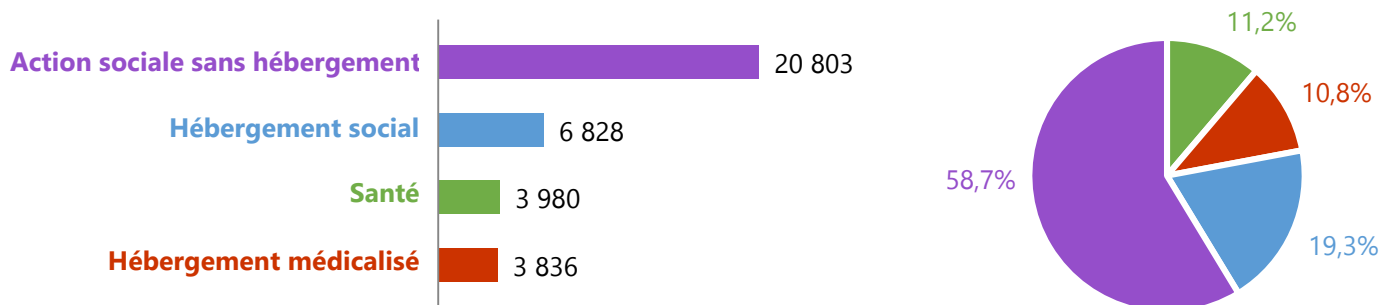
Évolution du nombre de salarié-es (en base 100 en 2009) sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.



Le nombre de
salarié-es a augmenté
de 7,5 % depuis 2009
et s'est stabilisé entre
2018 et 2019.

III - ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS

Nombre et répartition des établissements employeurs en 2019



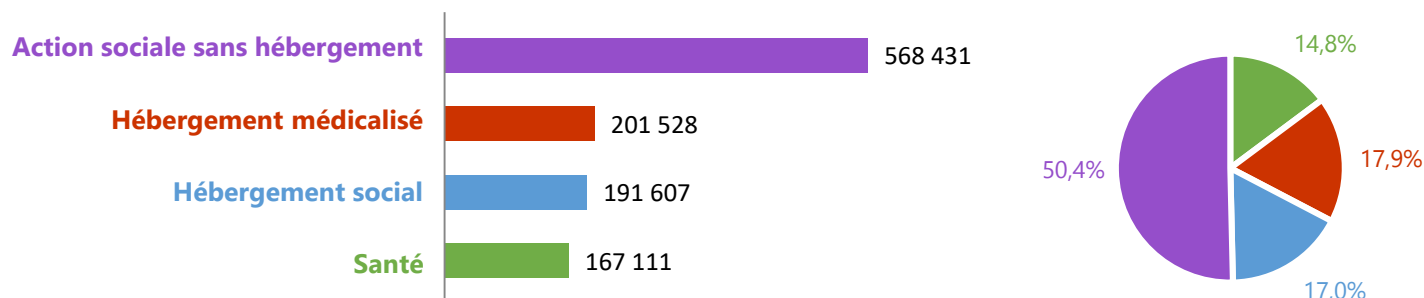
Détail des établissements employeurs

SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	RÉPARTITION
Santé	3 980	11,2 %
Hébergement médicalisé	3 836	10,8 %
Pour personnes âgées	1 759	5,0 %
Pour enfants handicapés	1 312	3,7 %
Pour adultes handicapés et autres	765	2,2 %
Hébergement social	6 828	19,3 %
Pour personnes handicapées et malades mentaux	2 083	5,9 %
Pour personnes toxicomanes	125	0,4 %
Pour personnes âgées	746	2,1 %
Pour personnes handicapées physiques	258	0,7 %
Pour enfants en difficultés	1 601	4,5 %
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	2 016	5,7 %
Action sociale sans hébergement	20 803	58,7 %
Aide à domicile	4 031	11,4 %
Accueil et accompagnement de personnes âgées	923	2,6 %
Aide par le travail	1 985	5,6 %
Accueil de jeunes enfants	3 683	10,4 %
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	1 074	3,0 %
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	647	1,8 %
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	8 461	23,9 %
TOTAL sanitaire et social	35 446	100 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

IV - SALARIÉ·ES

Nombre et répartition des salarié·es en 2019



Détail des salarié·es

SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE DE SALARIÉ·ES	RÉPARTITION
Santé	167 111	14,8 %
Hébergement médicalisé	201 528	17,9 %
Pour personnes âgées	92 812	8,2 %
Pour enfants handicapés	66 693	5,9 %
Pour adultes handicapés et autres	42 022	3,7 %
Hébergement social	191 607	17,0 %
Pour personnes handicapées et malades mentaux	66 815	5,9 %
Pour personnes toxicomanes	2 309	0,2 %
Pour personnes âgées	21 186	1,9 %
Pour personnes handicapées physiques	9 839	0,9 %
Pour enfants en difficultés	50 938	4,5 %
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	40 521	3,6 %
Action sociale sans hébergement	568 431	50,4 %
Aide à domicile	171 243	15,2 %
Accueil et accompagnement de personnes âgées	12 436	1,1 %
Aide par le travail	147 502	13,1 %
Accueil de jeunes enfants	43 773	3,9 %
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	24 990	2,2 %
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	14 864	1,3 %
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	153 624	13,6 %
TOTAL sanitaire et social	1 128 677	100 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

Evolution détaillée des salarié·es depuis 2016

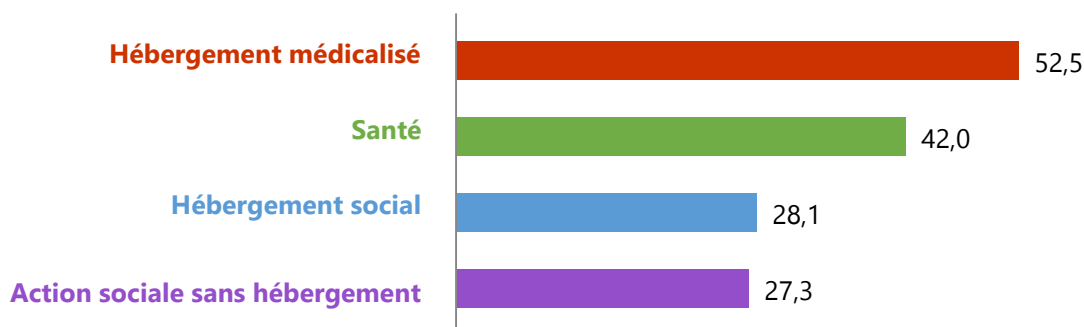
SECTEUR D'ACTIVITÉ	2016-2017 EN %	2017-2018 EN %	2018-2019 EN %
Santé	+ 0,7	+ 0,5	+ 0,2
Hébergement médicalisé	+ 0,5	- 0,6	- 0,1
Pour personnes âgées	+ 1,5	- 0,7	+ 0,5
Pour enfants handicapés	- 0,5	- 1,1	- 1,3
Pour adultes handicapés et autres	+ 0,1	+ 0,6	+ 0,4
Hébergement social	+ 1,0	+ 0,3	+ 0,9
Pour personnes handicapées et malades mentaux	- 0,1	- 0,6	- 1,5
Pour personnes toxicomanes	- 2,6	NS ⁽¹⁾	+ 3,4
Pour personnes âgées	+ 0,6	- 0,2	- 1,9
Pour personnes handicapées physiques	- 0,2	+ 1,9	+ 1,4
Pour enfants en difficultés	+ 1,2	+ 0,6	+ 1,8
Pour adultes et familles en difficultés et autre	+ 3,9	+ 3,6	+ 5,3
Action sociale sans hébergement	+ 0,5	- 0,1	- 0,1
Aide à domicile	- 0,1	- 1,3	- 1,8
Accueil et accompagnement de personnes âgées	+ 3,6	+ 0,9	+ 1,3
Aide par le travail	+ 0,3	+ 0,8	0,0
Accueil de jeunes enfants	+ 1,0	0,0	+ 2,3
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	+ 1,3	- 0,1	- 0,1
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	+ 1,2	+ 2,1	+ 2,7
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	+ 0,9	+ 0,2	+ 0,7
TOTAL sanitaire et social	+ 0,6	0,0	+ 0,1

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

(1) NS : non significatif. L'évolution observée dans ce secteur entre 2017 et 2018 est liée à un changement de code APE d'un établissement comptant plusieurs centaines de salarié·es, désormais rattaché au secteur de la santé.

- ▶ **Les effectifs salariés dans l'ensemble sanitaire et social privé non lucratif restent stables** entre 2018 et 2019 (+0,1 %), pour la deuxième année consécutive de ralentissement.
- ▶ **La progression ralentit dans les établissements de santé, alors que la situation tend à se redresser dans l'hébergement médicalisé** (- 0,1 % entre 2018 et 2019 pour - 0,6 % entre 2017 et 2018).
- ▶ **Les effectifs augmentent dans l'hébergement social**, + 0,9 %, avec une augmentation significative dans les structures d'aide aux personnes en difficultés (enfants, familles et adultes).
- ▶ **Dans l'action sociale sans hébergement**, l'aide à domicile poursuit son repli, tandis que les effectifs progressent dans l'accompagnement de personnes âgées, de jeunes enfants et d'adolescents.

Nombre moyen de salarié-es par établissement employeur, en 2019



Détail du nombre moyen de salarié-es par établissement employeur

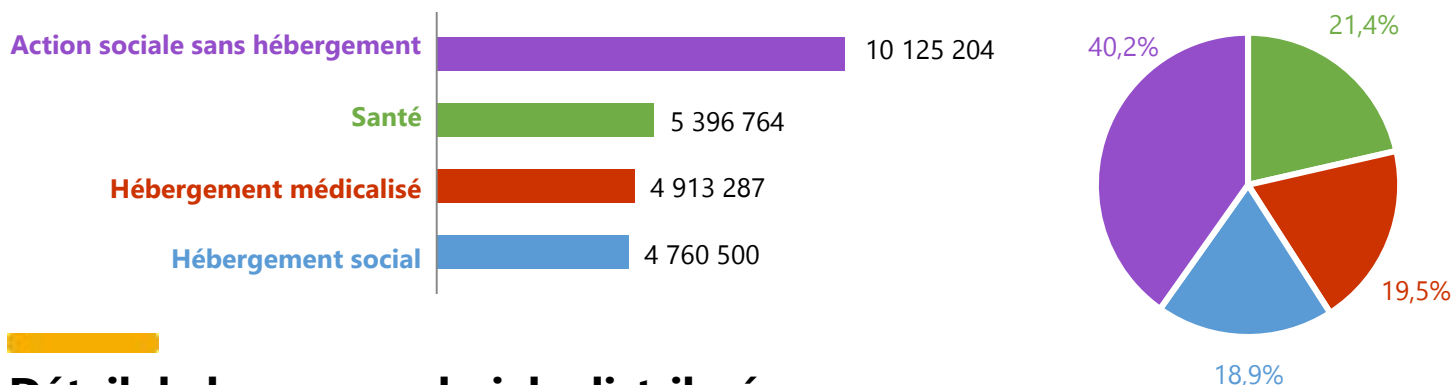
SECTEUR D'ACTIVITÉ	ASSOCIATIONS	FONDATEIONS	ENSEMBLE NON LUCRATIF
Santé	35,5	145,0	42,0
Hébergement médicalisé	51,9	58,4	52,5
Pour personnes âgées	51,4	62,5	52,8
Pour enfants handicapés	51,1	47,1	50,9
Pour adultes handicapés et autres	54,5	60,5	54,9
Hébergement social	27,4	39,3	28,1
Pour personnes handicapées et malades mentaux	32,0	34,6	32,1
Pour personnes toxicomanes	17,9	NC ⁽¹⁾	18,5
Pour personnes âgées	27,7	39,7	28,4
Pour personnes handicapées physiques	37,4	65,1	38,2
Pour enfants en difficultés	30,3	46,4	31,8
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	19,8	27,3	20,1
Action sociale sans hébergement	27,2	31,9	27,3
Aide à domicile	42,5	49,7	42,5
Accueil et accompagnement de personnes âgées	13,5	12,0	13,5
Aide par le travail	74,2	76,1	74,3
Accueil de jeunes enfants	11,8	20,5	11,9
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	23,4	18,9	23,3
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	22,7	30,3	23,0
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	18,0	22,3	18,2
TOTAL sanitaire et social	30,7	59,9	31,8

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

(1) NC : non communicable en respect du secret statistique.

V - MASSE SALARIALE

Masse salariale distribuée en 2019 (en milliers d'euros)



Détail de la masse salariale distribuée

SECTEUR D'ACTIVITÉ	MASSE SALARIALE EN MILLIERS D'EUROS	RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE	RAPPEL : RÉPARTITION DES SALARIÉS
Santé	5 396 764	21,4 %	14,8 %
Hébergement médicalisé	4 913 287	19,5 %	17,9 %
Pour personnes âgées	2 262 727	9,0 %	8,2 %
Pour enfants handicapés	1 614 911	6,4 %	5,9 %
Pour adultes handicapés et autres	1 035 649	4,1 %	3,7 %
Hébergement social	4 760 500	18,9 %	17,0 %
Pour personnes handicapées et malades mentaux	1 612 723	6,4 %	5,9 %
Pour personnes toxicomanes	63 504	0,3 %	0,2 %
Pour personnes âgées	506 602	2,0 %	1,9 %
Pour personnes handicapées physiques	227 221	0,9 %	0,9 %
Pour enfants en difficultés	1 367 006	5,4 %	4,5 %
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	983 445	3,9 %	3,6 %
Action sociale sans hébergement	10 125 204	40,2 %	50,4 %
Aide à domicile	2 574 598	10,2 %	15,2 %
Accueil et accompagnement de personnes âgées	288 385	1,1 %	1,1 %
Aide par le travail	2 151 045	8,5 %	13,1 %
Accueil de jeunes enfants	842 504	3,3 %	3,9 %
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	608 986	2,4 %	2,2 %
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	366 129	1,5 %	1,3 %
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	3 293 558	13,1 %	13,6 %
TOTAL sanitaire et social	25 195 755	100 %	100 %

À RETENIR :

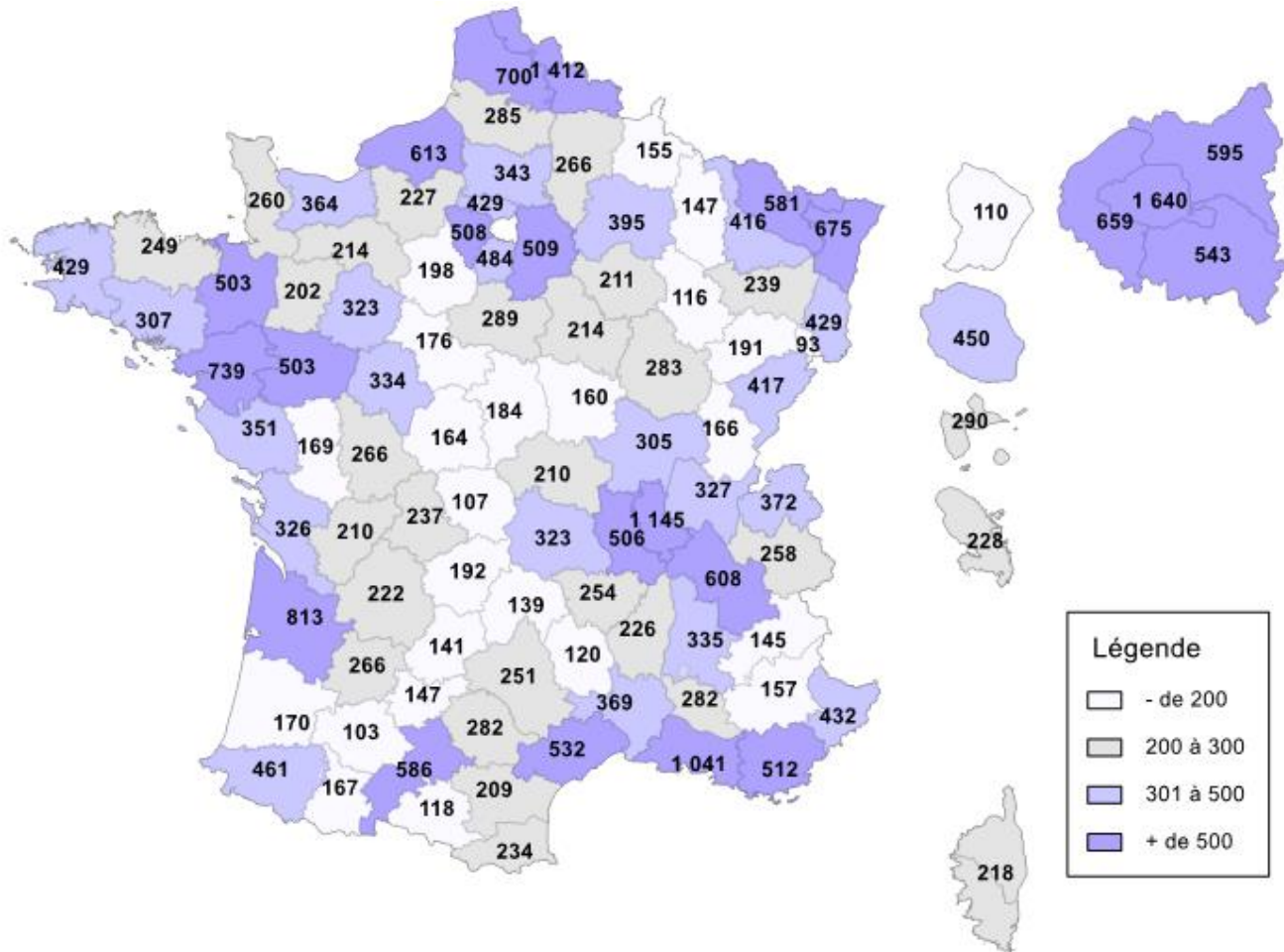
- ▶ **Le secteur de la santé** rassemble près de 4 000 établissements employeurs et plus de 167 000 salarié-es, en augmentation de 0,2 % entre 2018 et 2019. La masse salariale distribuée dans le secteur de la santé représente plus de 21 % de l'ensemble privé non lucratif sanitaire et social, alors que le nombre de salarié-es n'en représente que 14,8 %.
- ▶ **L'hébergement médicalisé** compte plus de 3 800 établissements employeurs, mais il concentre davantage de salarié-es que le secteur de la santé, soit plus de 200 000. L'emploi a diminué de 0,1 % entre 2018 et 2019 dans ce secteur où la taille moyenne des établissements est la plus élevée (52,5 salarié-es par établissement en moyenne).
- ▶ **L'hébergement social** totalise plus de 6 800 établissements employeurs et plus de 191 000 salarié-es. Logiquement leur nombre moyen par établissement y est moindre : environ 28. L'emploi a augmenté dans ce secteur (+0,9 %), porté notamment par l'hébergement en direction des enfants, adultes et familles en difficultés qui réunit plus de 90 000 salarié-es.
- ▶ **L'action sociale sans hébergement** est le premier secteur privé non lucratif sanitaire et social, avec près de 21 000 établissements employeurs et 570 000 salarié-es. L'aide à domicile concentre 30 % des effectifs salariés, et confirme son repli (-1,3 % entre 2017 et 2018 ; -1,8 % entre 2018 et 2019). Les autres secteurs progressent, à l'exception de l'accompagnement d'enfants handicapés et de l'aide par le travail qui parviennent difficilement à se maintenir.

Et les bénévoles ?

Aux côtés des salarié-es, les bénévoles jouent un rôle essentiel dans l'administration des structures non lucratives et les activités au bénéfice des différents publics. L'enquête réalisée en 2019 par l'IFOP pour France Bénévolat et R&S permet d'évaluer le nombre de bénévoles associatifs à 12,5 millions au plan national. Environ 28 % sont impliqués dans le domaine social caritatif, et environ 10 % le sont dans le secteur de la santé. Plus d'informations sur <https://recherches-solidarites.org/benevolat/>

VI - DONNÉES TERRITORIALES

Carte 1 : nombre d'établissements employeurs par département en 2019

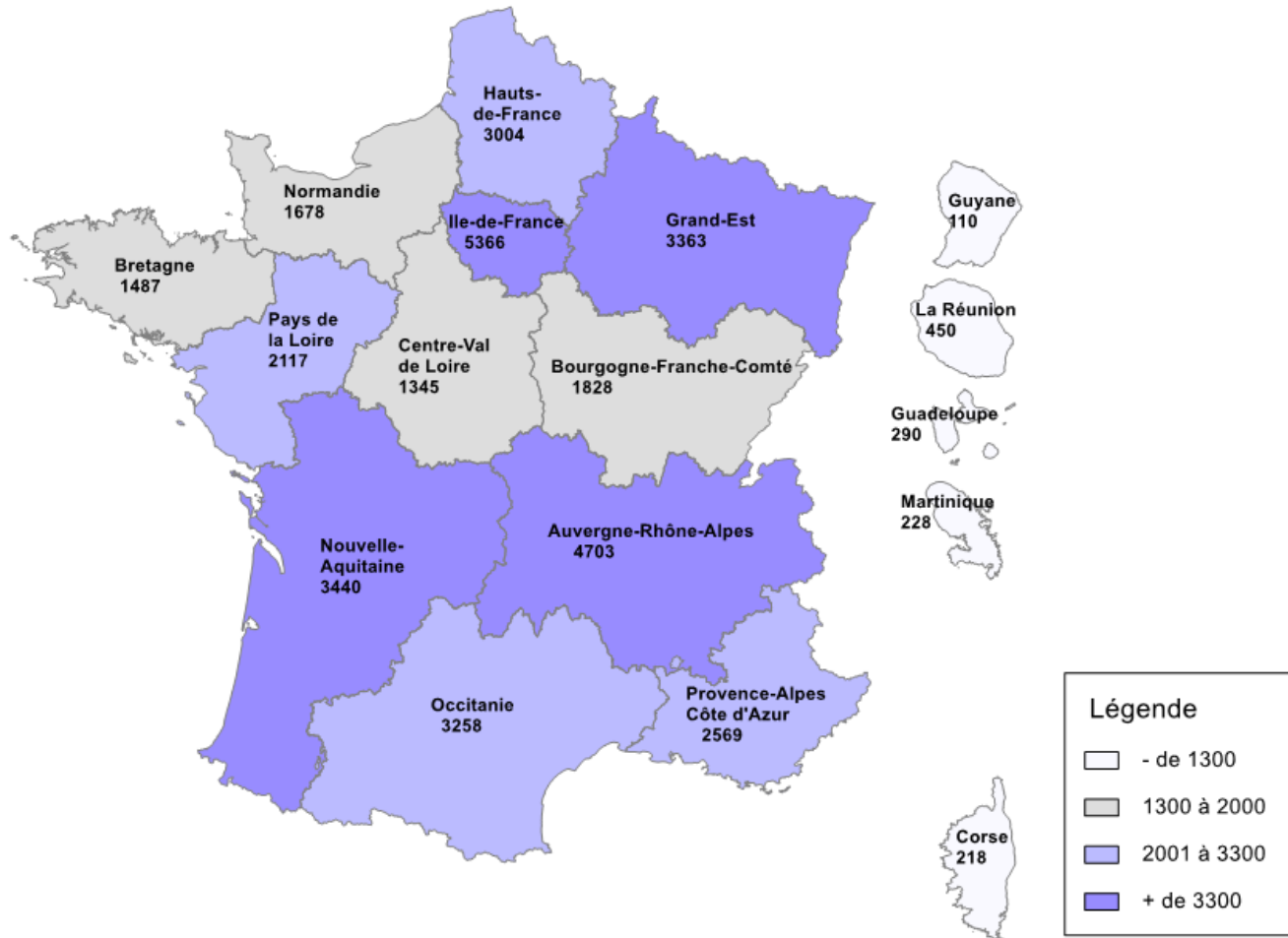


Carte réalisée avec Cartes & Données – © Artique

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

Les données sont présentées à l'unité près. Elles doivent cependant être lues avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

Carte 2 : nombre d'établissements employeurs par région en 2019

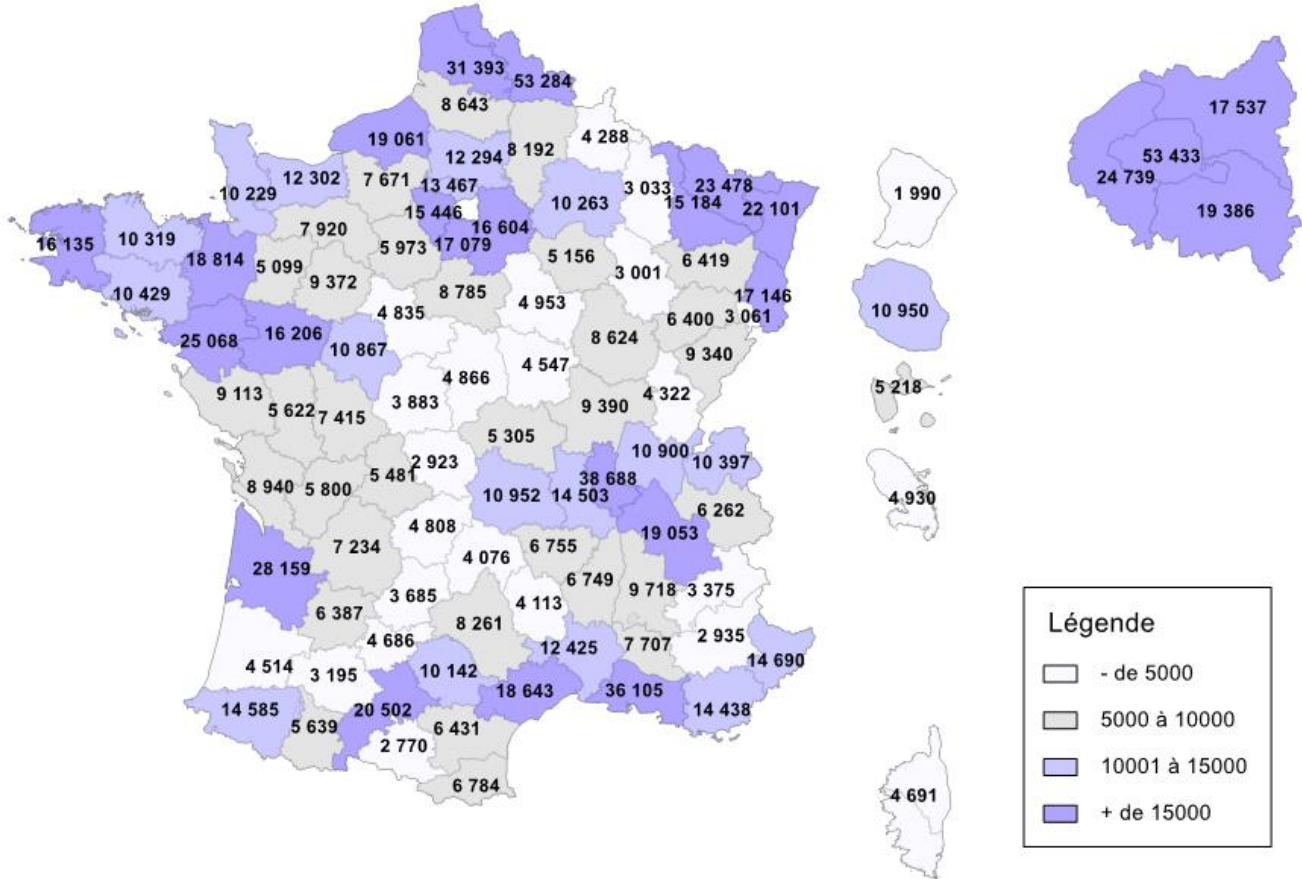


Carte réalisée avec Cartes & Données – © Artique

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

Les données sont présentées à l'unité près. Elles doivent cependant être lues avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

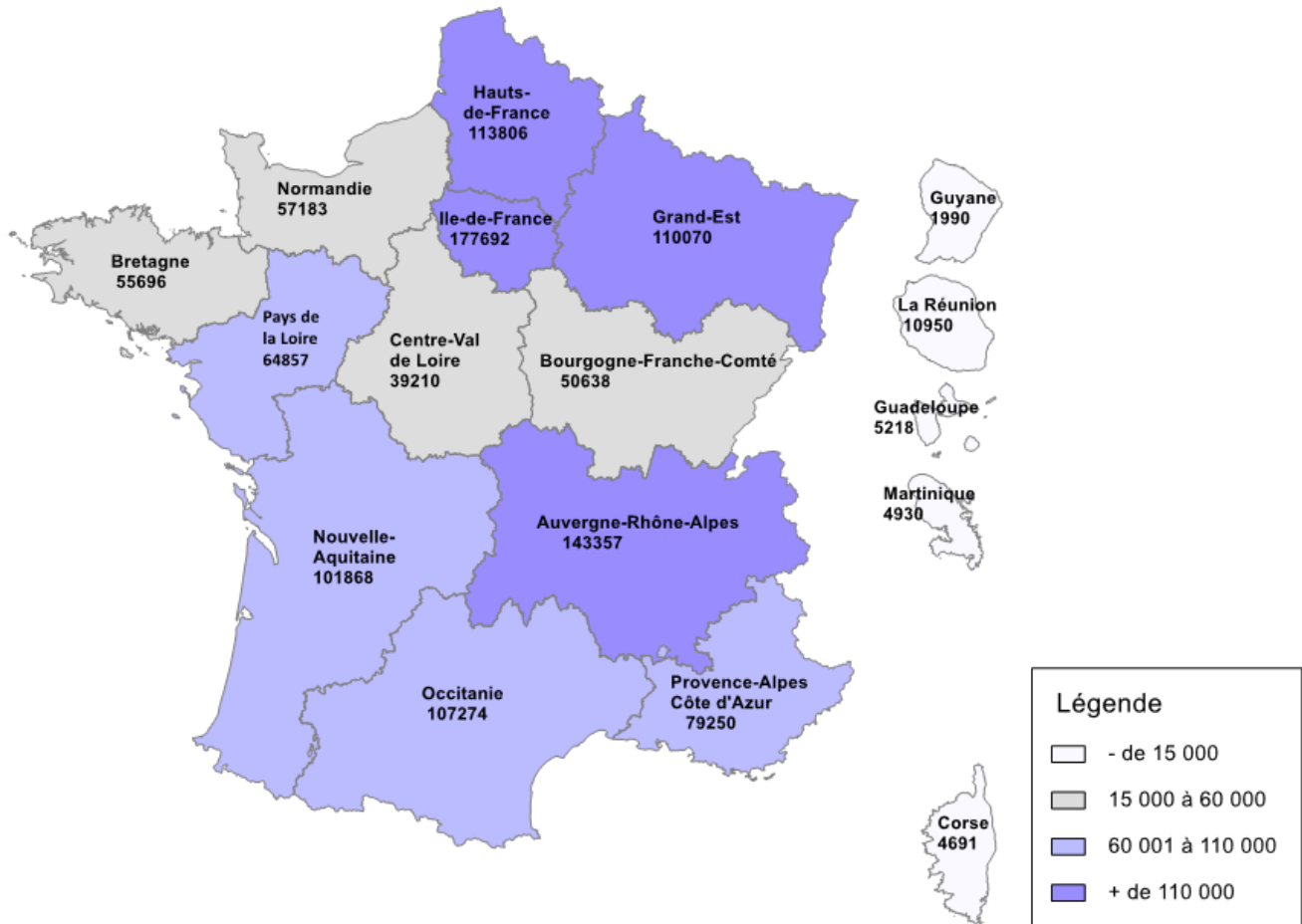
Carte 3 : nombre de salarié-es par département en 2019



Carte réalisée avec Cartes & Données – © Artique
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

Les données sont présentées à l'unité près. Elles doivent cependant être lues avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

Carte 4 : nombre de salarié-es par région en 2019



Carte réalisée avec Cartes & Données – © Artique

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

Les données sont présentées à l'unité près. Elles doivent cependant être lues avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

Vous souhaitez un accompagnement pour pérenniser et développer l'emploi dans votre association ?

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

- ▶ Le DLA permet aux structures d'utilité sociale employeuses de bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches de création, consolidation et développement de l'emploi. C'est un dispositif public inscrit dans la loi ESS du 31 juillet 2014, qui a accompagné 61 000 structures depuis 2003. Dans chaque département et région une structure locale est conventionnée pour porter et mettre en œuvre le dispositif. Le DLA se décline en 4 étapes :

<p>1 Accueil et orientation</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accueillir et recueillir les attentes de la structure. ○ Déterminer la pertinence d'une intervention DLA. 	<p>2 Diagnostic partagé</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les besoins d'accompagnement via un diagnostic partagé. ○ Élaborer un plan d'accompagnement. 	<p>3 Plan d'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Intervenir dans la structure via une ingénierie menée par un prestataire, et/ou mobiliser si besoin d'autres acteurs d'accompagnement. 	<p>4 Suivi de l'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Analyser l'ingénierie et son impact. ○ Consolider l'intervention par l'orientation vers d'autres acteurs.
---	---	--	--

- ▶ Le DLA agit en complémentarité et en subsidiarité avec l'offre des réseaux associatifs et autres acteurs locaux et nationaux de l'accompagnement. Infos et contacts sur www.info-dla.fr

Le réseau Uniopss-Uriopss

- ▶ L'Uniopss et les Uriopss unissent, défendent et valorisent le secteur non lucratif de solidarité. Elles portent auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations sanitaires et sociales. Le réseau Uniopss-Uriopss propose une expertise technique, des accompagnements collectifs et individuels, des formations, événements, débats, décryptages d'actualités au service du développement du secteur. Infos et contacts sur www.uniopss.asso.fr

Les fédérations

- ▶ Les adhérents nationaux de l'Uniopss proposent également une offre d'accompagnement auprès de leurs membres. Infos et contacts sur www.uniopss.asso.fr/adherents

DOCUMENT RÉALISÉ PAR :

Le Centre de Ressources DLA (CRDLA) social, médico-social et santé. Il est porté par l'Uniopss et a pour mission de renforcer la qualité des accompagnements réalisés dans le cadre du DLA. Il appuie le développement des coopérations entre le DLA et les autres acteurs de l'accompagnement, en particulier les réseaux associatifs. Le CRDLA met à disposition des ressources thématiques et sectorielles et participe à la construction de l'action du DLA vers les associations du secteur. crdla.uniopss.asso.fr

Recherches & Solidarités, réseau associatif d'experts et d'universitaires. Son objectif est d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation constante de complémentarité par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs. Il s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org